



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

131^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 12 - 16.10.2014

CL/195/C.1
13 juin 2014

Convocation de la 195^{ème} session du Conseil directeur de l'UIP

Genève, 13 et 16 octobre 2014

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil directeur de l'Union interparlementaire tiendra sa 195^{ème} session au *Centre international de Conférences de Genève (CICG)*.

1. PARTICIPATION

Le Conseil directeur se compose de trois membres de chaque parlement représenté à l'Union interparlementaire. La représentation de chaque parlement au Conseil directeur doit être mixte. Les délégations non mixtes seront limitées à deux membres (article 1.2 du Règlement du Conseil directeur).

2. DEROULEMENT DE LA SESSION

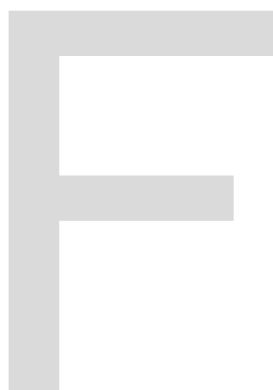
La première séance du Conseil directeur aura lieu le lundi 13 octobre de 9 heures à 10 h.45 et commencera par l'examen des points 1 à 6 de l'ordre du jour. Les membres du Conseil entendront ensuite une présentation sur le *Projet de programme et de budget pour 2015* (point 7)

A sa deuxième séance, qui se tiendra le jeudi 16 octobre de 9 h.30 à 13 heures, le Conseil directeur commencera par élire le nouveau Président de l'UIP puis examinera d'autres points, notamment l'adoption du *Projet de programme et de budget pour 2015*. A sa troisième séance, qui aura lieu dans l'après-midi du même jour, de 14 h.30 à 17 h.30, le Conseil directeur examinera tous les points restants de son ordre du jour.

3. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

L'ordre du jour provisoire de la session, établi par le Comité exécutif à sa 268^{ème} session (mars 2014), est le suivant :

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Approbation du compte-rendu de la 194^{ème} session du Conseil directeur**



3. Questions relatives aux Membres de l'UIP

- a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP
- b) Situation de certains Membres
- c) Statut d'observateur

4. Rapport du Président

- a) Sur ses activités depuis la 194^{ème} session du Conseil directeur
- b) Sur les activités du Comité exécutif

5. Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 194^{ème} session du Conseil directeur

6. Situation financière de l'UIP

7. Projet de programme et de budget pour 2015

8. Mise en œuvre de la stratégie de l'UIP pour 2012-2017

9. Coopération avec le système des Nations Unies

10. Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

11. Activités des organes pléniers et comités spécialisés

- a) Comité de coordination des Femmes parlementaires
- b) Comité des droits de l'homme des parlementaires
- c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
- d) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
- e) Groupe du partenariat entre hommes et femmes
- f) Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant
- g) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

12. 132^{ème} Assemblée de l'UIP

La 132^{ème} Assemblée de l'UIP aura lieu à Hanoï (Viet Nam) du 29 mars au 1^{er} avril 2015.

13. Prochaines réunions interparlementaires

- a) Réunions statutaires
- b) Réunions spécialisées et autres

14. Nomination de deux vérificateurs des comptes pour l'exercice 2015

(cf. article 41 du Règlement du Conseil directeur)

15. Election du Président de l'Union interparlementaire

(Article 19 des Statuts et des articles 6, 7 et 8 du Règlement du Conseil directeur)

16. Elections au Comité exécutif

(cf. Article 21 k) des Statuts et articles 37, 38 et 39 du Règlement du Conseil directeur)

Le Conseil directeur sera appelé à élire deux membres pour remplacer Mmes S. Moulengui-Mouélé (Gabon) et S. Atallahjan (Canada), dont les mandats viendront à expiration au moment de la 195^{ème} session du Conseil directeur.

4. POINTS SUPPLEMENTAIRES

Conformément à l'article 13 du Règlement du Conseil directeur, tout membre du Conseil peut demander l'inscription de points supplémentaires à son ordre du jour. Il est rappelé que, aux termes de l'Article 20 des Statuts, les compétences du Conseil directeur se limitent à la détermination et à l'orientation des activités de l'UIP et au contrôle de leur accomplissement.

Toute demande d'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour est immédiatement transmise par le Secrétariat à tous les membres du Conseil directeur. Après avoir entendu l'avis du Comité exécutif, le Conseil directeur se prononce sur une telle requête à la majorité des suffrages exprimés si la demande a été reçue par le Secrétariat de l'UIP au plus tard 15 jours avant l'ouverture de la session, sinon à la majorité des deux tiers.

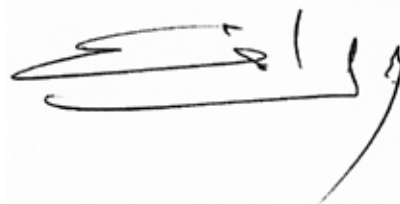
5. DOCUMENTS

Dans la mesure du possible, les documents de travail relatifs à divers points de l'ordre du jour provisoire seront adressés aux Membres à l'avance et affichés sur le site web de l'UIP.

Nous nous réjouissons à la perspective de débats fructueux au Conseil en octobre prochain et vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.



Anders B. JOHNSON
Secrétaire général
de l'Union interparlementaire



Abdelwahad RADI
Président
de l'Union interparlementaire